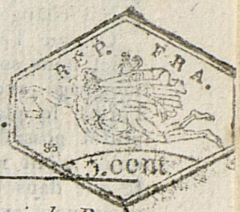


# LE PUBLICISTE.

Décadi 20 Pluviôse, an VI.

(Jeu di 8 Février 1798).



Détails de l'entrée des troupes autrichiennes à Venise. — Nouvelles de l'isle de Corse. — Lettre du roi de Prusse à la régence d'Emmerich. — Détails sur ce qui a précédé et suivi l'assassinat de l'escorte de l'aide-de-camp du général Menard. — Insurrection dans un village du canton de Zurich. — Progrès de l'esprit d'insurrection dans le haut marquisat de Bade. — Projet de constitution rédigé par M. Ochs pour le canton de Bâle.

## A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n° 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

## I T A L I E.

De Rimini, le 16 janvier.

Les français qui étoient à Ancône ont été appelés à Smigaglia, dernière ville maritime du duché d'Urbino, & dans toutes les villes de la Marche. A Osimo, tandis que les patriotes invitoient les français à se rendre dans leur ville, le commandant de quelques compagnies de troupes papales avoit rassemblé & armé un certain nombre de paysans; les français se présentant sans défiance & croyant entrer comme amis, furent tout-à-coup assaillis d'une grêle de coups de fusil. Les exploits des soldats du pape se bornèrent à cette lâche trahison, & ils prirent aussitôt la fuite, laissant la ville exposée à la vengeance des français. Ceux-ci ont eu la générosité de se contenter de faire payer une forte contribution à ceux qui sont soupçonnés d'avoir eu part à cette trahison.

De Venise, le 19 janvier.

Hier, à neuf heures du matin, une décharge d'artillerie annonça l'arrivée des troupes autrichiennes. A dix heures, M. le général comte de Wallis, accompagné d'un corps de grenadiers, arriva de Mestre: il montoit une superbe gondole, & étoit suivi de grosses barques richement ornées, qui portoient les troupes.

M. le général de Wallis, accompagné du prince de Reuss, des généraux Liptay & Lattemann, de M. de Hombourg, ci-devant chargé d'affaires à Venise, & de M. de Corradini, secrétaire de la légation impériale, mit pied à terre à la place Saint-Marc, où il fut reçu par le général vénitien Noveller à la tête de l'état-major, & par le patricien Corer, avec l'état-major de la marine.

Le soir, la plus grande partie de la ville fut illuminée, ainsi que le théâtre noble de la Fénice, où les spectateurs accueillirent avec de vifs transports de joie M. le prince de Reuss, commandant de la ville. Il y eut ensuite un grand bal; les fêtes dureront plusieurs jours.

De Gènes, le 20 janvier.

Un corsaire français nous a apporté des nouvelles res-

centes de Corse. Nous apprenons avec plaisir que le bruit qui s'étoit répandu de la mort du général Casalta, qu'on disoit avoir été assassiné par les rebelles, est dépourvu de tout fondement. Ce général ayant appris que plusieurs mécontents s'étoient révoltés & avoient massacré quelques Français au pont de Golo, accourut avec 300 hommes, & s'avança vers la porte d'Ampugnani, centre de l'insurrection. Les habitans des deux cantons de Casica & d'Orrezza l'envelopperent, & lui intimèrent de se rendre prisonnier avec sa troupe, en l'assurant qu'ils lui permettroient de se retirer. Le général leur reprocha avec beaucoup d'énergie leurs attentats; il dit qu'il étoit venu pour rétablir la tranquillité dans le pays; qu'il ne s'attendoit pas à une pareille trahison, & qu'il n'abandonneroit jamais ses frères d'armes. Le citoyen Barthelemi Arena, informé de ce qui se passoit, se rendit dans la province de Bologna, engagea les habitans à s'armer & à le suivre, & alla au secours du général Casalta que les rebelles, quoique très-supérieurs en nombre, n'osèrent attaquer dans sa retraite. Le général Vaubois attend des renforts pour réduire les rebelles par la force, en cas qu'ils n'obéissent pas aux proclamations.

## A L L E M A G N E.

Du Brisgaw, le 30 janvier.

L'esprit révolutionnaire fait de rapides progrès dans nos cantons, il s'est manifesté à Lahri, d'où il a remonté jusques dans le haut marquisat: ce qui a déterminé le prince Louis de Bade à s'y rendre en toute diligence, pour prévenir les suites de ces premiers mouvemens. Deux habitans y ont été arrêtés & viennent de passer à Rastadt pour aller à Carlsruhe.

De Francfort, le 30 janvier.

Dans un moment où l'attention générale est fixée sur les négociations qui doivent décider le sort de la rive gauche du Rhin, la pièce suivante ne peut manquer d'exciter la curiosité.

Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, etc. etc.  
à la régence d'Emmerich.

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que nos sujets de la rive gauche du Rhin, & principalement ceux de la province de Cleves, ont montré un attachement particulier pour notre personne & notre maison, dans un moment où il se préparoit, quoiqu'en apparence seulement, un changement dans la forme de leur gouvernement, qui les soumettroit à une domination étrangère.

gere, & qu'ils ont témoigné ne desirer nullement un pareil changement.

Comme l'attachement, l'amour & la fidélité de nos sujet nous sont précieux, & que nous en voyons le témoignage avec joie & sensibilité, nous vous envoyons l'ordre le plus formel de tranquilliser entièrement, le plutôt possible, ces fideles sujets, & de leur annoncer qu'ils n'ont rien à craindre de ce changement apparent; & que dans tout ce qui les concerne, la forme du gouvernement existante aura & conservera son influence entière & absolue.

Berlin, le 18 janvier. 1798.

FREDERIC-GUILLAUME.

### S U I S S E.

*De Moudon, pays de Vaud, le 25 janvier.*

L'assassinat de l'envoyé français à Thierens, excita la plus vive indignation dans l'ame des patriotes de Moudon: dès qu'ils en furent instruits, ils marcherent contre les bandits de Thierens, avec des armes & des flambeaux; & l'on croit que Thierens n'est plus qu'un mouceau de cendres.

On assure qu'un courier du noble bernois Weiss, étoit venu dans la matinée de cette malheureuse journée, faire éni vrer quelques habitans de Thierens: il les excita au crime, en leur disant qu'un général français devoit passer le même jour (c'étoit le 6 pluviôse): qu'il recrutoit pour l'armée d'Angleterre, & qu'il venoit mettre le désordre dans le pays. Comme ce village est en partie composé d'hommes qui se sont toujours fait connoître par leur fanatisme pour les excellences, le projet de Weiss réussit à merveille.

Dès que l'assemblée provisoire des députés du pays de Vaud, installée à Lausanne, a été instruite de ce fait, elle a arrêté qu'il seroit élevé un monument sur la place où s'est commis le crime. Cette assemblée a de plus, envoyé un de ses membres en députation à Ferney & à Carouge, pour témoigner aux généraux Menard & Pouget, ainsi qu'au corps auquel appartenoient les deux hussards, l'indignation dont les patriotes vaudois, ont été pénétrés en apprenant l'attentat commis contre une nation amie, généreuse & protectrice. Ce député, qui est le citoyen Louis de Saugy, délégué à l'assemblée de Lausanne par vingt-neuf communes du bailliage de Moudon, a demandé au chef des hussards des renseignemens sur les familles des hussards assassinés, pour leur donner, autant que possible, dans d'aussi cruels événemens, des témoignages de consolation.

*De Lausanne, le 1<sup>er</sup>. février.*

Notre assemblée vient de publier la proclamation suivante:

#### *Union et concorde.*

« Les députés de la presque totalité des villes & d'un grand nombre de communautés du pays de Vaud, réunis jusqu'à ce jour à Lausanne, en comité de conférence, considérant la nature & l'urgence des circonstances, ont trouvé unanimement qu'ils devoient nécessairement se constituer en représentation provisoire du pays de Vaud. » Ils déclarent en même tems que leur but unique en faisant cette démarche, est d'employer toute l'autorité & tous les moyens qui leur seront confiés par leurs commettans, à faire respecter la religion, les loix, les ma-

gistrats, les autorités constituées & toutes les propriétés tant particulieres que communales, à quelque personne qu'elles appartiennent, & sous quelque dénomination que ce soit.

» Ils déclarent qu'ils vont, sans délai, s'occuper de la convocation d'une représentation régulière, qui sera composée des députés nommés selon les principes de légalité & de la liberté; par le peuple de toutes les communes du pays, laquelle avisera aux moyens d'établir un gouvernement & une réforme satisfaisant.

» Ils profitent de cette occasion, pour aviser leurs concitoyens que chacun d'eux est prêt à remettre ses pouvoirs à celui qu'ils jugeront à propos de lui substituer. Ils invitent tous leurs concitoyens à l'union, à la concorde.

» Ils invitent toutes les communautés qui n'ont point encore de délégués parmi elles, à se réunir plusieurs ensemble pour confier leur procuration à quelque personne de confiance qui puisse se rendre dans leur assemblée & les représenter avec le moins de frais & de dépenses possibles.

» Enfin, ils déclarent solennellement qu'ils regarderont comme indignes du nom de citoyen, & comme incapable d'être admis dans l'union fraternelle qu'ils veulent former, quiconque porteroit atteinte à la religion, aux loix, aux autorités constituées & aux propriétés.

*De Bâle, le 28 janvier.*

C'est demain que les trente députés de la ville & de la campagne commenceront à s'assembler pour travailler à la nouvelle constitution. Il en paroît déjà deux projets, l'un du citoyen Ochs, l'autre du citoyen Legrand.

Dans quelques parties des campagnes, on ne veut plus entendre parler des châteaux ballivaux, ni même les laisser exister: on a décidé de raser ceux de Homburg & de Munchenstein.

On vient d'apprendre qu'il s'est manifesté une violente insurrection dans le village d'Horgen, canton de Zurich; un homme y a été tué.

*De Geneve, le 31 janvier.*

On répand le bruit que la petite bourgeoisie de Berne a planté l'arbre de la liberté, & que le trésor de leurs excellences est à sa disposition.

La magistrature de Saint-Maurice, dans le Valais, a abdicqué entre les mains d'un comité de dix-huit membres, choisis par le peuple. Le gouverneur est parti le 10 pluviôse, & a laissé les clefs du château. Monthey, Martigny, l'Entremont, suivent l'exemple de Saint-Maurice. Le gouvernement valaisain qui réside à Sion, propose un peu tard le partage de sa souveraineté.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Granville, le 15 pluviôse.*

On équipe ici vingt bateaux plats de 60 pieds de long sur quinze de largeur & cinq de profondeur. Ils iront à la voile & à rames, ayant en batterie un canon de 24 livres de balle sur l'avant.

Il est enjoint aux adjudicataires de cette construction de les tenir prêts à mettre à la voile, le premier germinal prochain: ils y font travailler avec toute l'activité possible.

*De Paris, le 19 pluviôse.*

Gallois est parti aujourd'hui pour Londres, où il va

remplir une mission relative à l'échange des prisonniers de guerre.

— M. le comte de Cabarrus est parti hier, dans l'après-midi, pour la Hollande. Il doit revenir à Paris.

— Antonelle dément, comme nous l'avions prévu, l'anecdote de sa prétendue visite à un aide-de-camp de Buonaparte, avec Barrere & Lepelletier.

« Il y a, dit-il, bientôt quatre ans révolus que je n'ai pas même entrevu Barrere. Ce représentant du peuple est, dit-on, à plus de cent lieues de Paris.

» Je ne connois ni la personne ni la demeure d'aucun des aides-de-camp de Buonaparte, & il ne m'est jamais venu dans la pensée d'en aller visiter ou sonder aucun. Quant à l'entrevue que j'en voulois obtenir avec le général, c'est bien là sans doute l'idée la plus gaie de l'histoire. Mais, en vérité, s'il pouvoit être de quelque utilité que j'eusse une entrevue avec lui, je ne lui ferai pas dire par un aide-de-camp, j'irois moi-même».

Signé, P. A. ANTONELLE.

— M. Ochs, envoyé du canton de Bâle à Paris, a communiqué à plusieurs personnes le projet de constitution qu'il a rédigé pour sa patrie. Il differe peu de notre constitution. Les principes & les bases en sont les mêmes. Les départemens y prennent le nom de cantons; & les cantons celui de districts. L'étranger est assujéti à vingt ans de résidence avant que d'être citoyen suisse. Le corps législatif peut déterminer des cas où l'exercice des droits de citoyen est suspendu. Les commissaires du directoire près les cantons sont appellés *préfets nationaux*; ils sont revêtus d'un grand pouvoir. Le directoire suspend les accusateurs & les présidens des tribunaux, les chefs & officiers de tous les grades, les administrateurs, les préfets, &c. Il nomme à toutes les places, même à celles de commissaires du trésor public, qui sont absolument sous sa dépendance. Les directeurs, au nombre de cinq, restent cinq ans en place. Le membre sortant chaque année est de droit membre du sénat ou conseil des anciens. Pour être membre du sénat, il faut avoir été membre de l'un des deux conseils, ou ministre, ou agent extérieur, ou membre du tribunal suprême, ou préfet national; président d'un tribunal ou d'une administration.

Les sénateurs restent huit ans en place; & les membres du grand conseil six.

Les cantons sont au nombre de vingt-deux, qui nomment chacun quatre sénateurs & huit membres du grand conseil. Les séances sont publiques. Il faut être marié ou veuf pour être directeur. Les membres du directoire sont nommés par les deux conseils, mais c'est le sort qui détermine celui qui a l'initiative du scrutin, où le sort est aussi pour quelque chose. Les ministres seront au nombre de quatre ou de six.

— On apprend de Hambourg que Léonard Bourdon y est arrivé; il n'avoit pas encore fait connoître l'objet de sa mission. Roberjot étoit attendu sous peu.

— On dit que la ville de Rouen sera le quartier-général de l'armée d'Angleterre.

— Le ci-devant marquis de la Prévalaye vient d'être arrêté à Rennes, par ordre du gouvernement.

— « L'émigré Triom-Cassineau, fusillé le 11 de ce mois à la plaine de Grenelle, se voyant découvert & sur le point de recevoir la mort, a offert au directoire de lui révéler tous ses secrets & les plans prouvés d'un assassinat médité contre les cinq directeurs & trois ministres,

avec les moyens de les déjouer: il demandoit à ce prix la vie. Le directoire, supérieur aux complots de ses lâches ennemis, n'a pas voulu faire plier la loi devant un danger qu'il a regardé comme n'étant que personnel à ses maîtres & ne devant pas arrêter les destinées de la république; & il a unanimement passé à l'ordre du jour». (*Extrait du Rédacteur*)

— Le tribunal criminel de la Seine est occupé en ce moment de l'affaire de Louis Jullian.

— Un nouveau cercle constitutionnel vient de se former dans le troisième arrondissement de Paris, maison des Petits-Peres, section de Guillaume-Tell.

— Talma & la citoyenne Petit sont de retour de Hollande, où ils ont été, pendant plusieurs mois, exercer leur art. Ils rentrent au théâtre de la république.

### DIRECTOIRE EXECUTIF.

*Augereau, commandant en chef de la 10<sup>e</sup>. division militaire, au directoire exécutif.*

Au quartier-général de Strasbourg, le 15 pluviôse.

« Citoyens directeurs, j'ai reçu l'arrêté qui supprime l'armée du Rhin & son état-major.

» En conséquence de vos ordres, je pars le 17 pour me rendre à la nouvelle destination que vous m'assignez. Ce nouveau témoignage de votre confiance me venge d'une manière bien flatteuse des calomnies absurdes dont les ennemis de la république ont fait retentir les rues & les places de Paris; ils ne savent donc pas qu'il est dans mes principes & dans mon caractère de renouveler le serment que j'ai fait de tout braver pour le maintien de la liberté & de la constitution, toutes les fois que je vois les ennemis du gouvernement s'agiter en tout sens pour nuire à ma patrie. Que les méchans & les scélérats apprennent, une fois pour toutes, que ni la mort, ni la calomnie, ni les menaces, ne sauroient ébranler ma ferme résolution de vivre libre ou de mourir en défendant la cause sacrée de la liberté; que la dernière goutte de mon sang sera pour le triomphe des principes & le bonheur de mes concitoyens.

» Je vous prie, citoyens directeurs, de croire que je conspirerai toujours avec vous contre nos ennemis communs; nous n'en avons d'autres que ceux qui haïssent la république & le gouvernement constitutionnel.

» Agréez l'assurance de mon attachement & de mon profond respect».

Signé, AUGEREAU.

### MINISTÈRE DES FINANCES.

Toutes les dispositions étant faites à la trésorerie nationale pour le versement de l'emprunt contre l'Angleterre, les citoyens qui ont souscrit chez le ministre des finances, peuvent maintenant se présenter eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir, à la trésorerie nationale pour y consommer l'opération.

Signé, D. V. RAMEL.

### ASTRONOMIE.

On a vu Mercure & Vénus traverser le Soleil sous la forme de taches noires; mais on n'y avoit jamais vu de comète. Le citoyen Dangos, habile astronome de Tarbe, a fait, le 18 janvier, une observation de ce genre; il il a vu pendant vingt minutes, un corps noir, rond & bien terminé, traverser le soleil; & il se souvient d'avoir vu quelque chose de semblable en 1784.

Signé, LALANDE.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 19 pluviôse.

On lit diverses pétitions. Les habitans de Béziers dénoncent le citoyen Rouyer, comme ayant usurpé le grade de chef de brigade. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Les enfans de la Pitié font un don de 400 livres, pris sur leurs épargnes, pour les frais de l'expédition contre l'Angleterre. — Mention honorable.

Monnot fait un rapport sur les dépenses communales. L'impression en est ordonnée & la discussion ajournée.

Dujardin, de retour au conseil, prête le serment prescrit par la loi; il demande ensuite la parole pour donner quelques explications sur une lettre insérée dans le *Rédacteur*, & dans laquelle il se trouve compromis.

Il dit que lors de son arrivée à Châlons, il y arriva un paquet du ministre de la police, qui ne devoit être ouvert que quinze jours après; il le fut le 5 nivôse, & il étoit relatif à la saisie des marchandises anglaises; mais dans l'intervalle, les bruits les plus absurdes circulerent de tous côtés; c'est sans doute ce qui a donné lieu aux accusations intentées contre l'opinant, à qui on les a attribuées, quoiqu'il n'ait rien négligé pour les détruire.

Dujardin ajoute qu'on l'a accusé aussi d'avoir écrit pour les émigrés, ce qui est faux, & d'avoir influencé les dernières élections, ce qui est encore plus faux, puisqu'il a blâmé hautement les mauvais choix qui furent faits. Toutes ces accusations lui paroissent, au reste, si absurdes, qu'il n'en eût pas parlé si la lettre en question n'eût pas été lue à la tribune du conseil.

On demande l'insertion de cette déclaration au procès-verbal; le conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le procès-verbal doit contenir tout ce qui se dit à la tribune.

Le reste de cette séance a été occupé par la discussion de l'organisation judiciaire.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 19 pluviôse.

Le conseil reçoit & rejette aussi-tôt une résolution du 17, relative à l'emplacement des tribunaux civil & de commerce du département de Seine & Oise, attendu que les valeurs n'y sont point exprimées, suivant le nouveau calcul décimal.

Le conseil, sur le rapport d'Ysabeau, approuve une résolution du 12 nivôse, qui destine une partie de la maison des ci-devant Bernardins de Paris, à l'établissement de la boucherie des maisons d'arrêt & des hospices civils.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative au placement des assemblées électorales de l'an 6.

La constitution, dit Rossée, n'ordonna point que les assemblées électorales se tiendront toujours dans le chef lieu du département; ainsi rien ne s'oppose à ce que le corps législatif les ôte, cette année, des communes où

elles ont fait l'année dernière d'aussi mauvaises élections. Du moment qu'on ne craint pas de blesser la constitution, tout doit être sacrifié aux convenances politiques, à la nécessité d'assurer à la tranquillité intérieure & d'avoir de bons choix.

Clauzel reproduit, contre la résolution, une grande partie des objections contenues dans le rapport de la commission. Il s'élève sur-tout contre le système d'alternat du siège des assemblées électorales, système dont l'assemblée constituante & la convention ont tellement senti tous les dangers, qu'elles ont pris le plus grand soin de le proscrire.

Marbot pense que la commission n'auroit pas dû se faire une objection des distances que la résolution augmente pour un grand nombre d'électeurs: les distances, dit-il, elles ne sont rien pour les patriotes; ils sauront les franchir. Dans les départemens de l'Ardèche, de la Corrèze, ils ont formé des cercles constitutionnels ambulans, & l'on vient de très-loin pour les entendre. La commission ne se doute pas de l'objet de la résolution; cette commission est composée d'hommes neufs en révolution; il faut lui donner une leçon. Qu'elle sache donc, cette commission, que la résolution est une loi de parti, du parti républicain contre le royaliste. Je demande que la résolution soit mise aux voix. Les patriotes se réunirent pour la soutenir, si d'autres se réunissent pour la rejeter.

Baudin demande la parole. Le conseil ferme la discussion & rejette la résolution.

Bourse du 19 pluviôse.

Amsterd.....	57 $\frac{5}{8}$ , 58 $\frac{5}{8}$ .	Lausan. . . . .	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ perte.
Idem cour....	55, 56 $\frac{1}{2}$ , 56.	Tiers consol...	20 l., 19 l. 15 s.
Hamb.....	194 $\frac{1}{2}$ , 192 $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{2}$ .....	1 l. 16 s. $\frac{1}{2}$ , 17 s.
Madrid. . . . .	12 l. 15 s., 16 s. 3 d.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	1 l. 15 $\frac{1}{2}$ s., 15 s.
Mad. effect. . . . .	15 l. 3 s. 9 d., 5 s.	Bon $\frac{1}{8}$ .....	33 l. perte.
Cadix . . . . .	12 l. 15 s., 5 s.	Or fin.....	106 l.
Cad. effec. . . . .	15 l. 3 s. 9 d.	Ling. d'arg. . . . .	50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .
Gènes.....	95, 94.	Portugaise.....	96 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$ , 102 $\frac{1}{2}$ .	Piastre.....	5 l. 7 s. 3 d.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple.....	80 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Ducat d'Hol....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.		

Esprit  $\frac{3}{5}$ , 440 à 345 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 450 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martiniq., 2 l. 7 s., 8 s. — Café Saint-Dominique, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 den. — Coton du Levant, 1 liv. 15 s. à 2 l. 6 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 l. 5 s.

LE BON JARDINIER, almanach pour l'an 6, qui concerne la culture générale de toutes les plantes potagères, des arbres fruitiers, plantes à fleurs, &c. Prix, 2 liv. 10 sols broché, & relié 3 liv. A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Saint-Victor, n°. 3.

A. FRANÇOIS.